



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

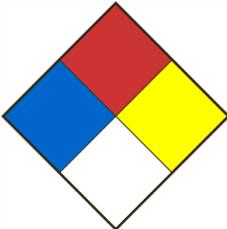
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|  |                                     |  |   |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit<br>HYDROXYDE DE CALCIUM  |                                     | Utilisation du produit<br>Usage en laboratoire     |   |
| Formule chimique<br>Ca(OH) <sub>2</sub>  |                                     | Numéro MAT<br>CP-0111 ; CR-0115, CU-0115           | Masse molaire<br>74,1                     |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes<br>Hydroxyde de calcium, Calcium hydroxide, Calcium oxide hydrated, Calcium dihydroxide, Chaux hydratée. |                                     |  |   |
| Nom du fournisseur<br>Laboratoire MAT  |                                     | Adresse - Rue<br>610, rue Adanac                   |   |
| Ville<br>Québec  |                                     | Province<br>Québec                                 |   |
| Code postal<br>G1C 7B7   | Internet<br>www.labmat.com          | Numéro de téléphone<br>418-660-8666 / 800-890-8666 |   |
| Téléphone en cas d'urgence   | CANUTEC: 613-996-6666               |  | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée<br>2019-07-22  | FDS Préparée par<br>Laboratoire MAT | Courrier électronique<br>labmat@labmat.com         |   |

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

|   |  |
|---|--|
| <b>Classification SIMDUT/SGH</b>  | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2<br>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3   |
| <b>Mention d'avertissement</b>  | DANGER   |
| <b>Mentions de danger (H)</b>   | H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H318 Provoque des lésions oculaires graves.<br>H335 Peut irriter les voies respiratoires.   |
| <b>Conseils de prudence (P)</b>   | P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.<br>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.<br>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.<br>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.<br>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.<br>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.<br>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.<br>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.<br>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).<br>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.<br>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>P405 Garder sous clef.<br>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>PICTOGRAMMES</b>   |   |
| <b>Autres dangers</b>   | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)   |
|  | <b>Santé</b> 2<br><b>Inflammabilité</b> 0<br><b>Réactivité</b> 0<br><b>Spécial</b>   |

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Hydroxyde de calcium                            | 1305-62-0                                | <=100%            |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |   |
|--|---|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.                           |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.  |
| <b>Si avalé</b>  | Rincer la bouche avec de l'eau. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et ne pas faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir une aide médicale immédiate. |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Réf. section 11.  |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.  |
| <b>Conseils généraux</b>   | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.   |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|   |  |
|---|--|
| <b>Inflammabilité</b>   | Non  |
| <b>Conditions d'allumage</b>  | Non-inflammable ni combustible.  |
| <b>Agents d'extinction appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  |
| <b>Agents d'extinction inappropriés</b>   | Donnée non-disponible.   |
| <b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>                         | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxyde de calcium.  |
| <b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>                                   | Un contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable. L'hydroxyde de calcium peut causer une décomposition explosive de l'anhydride maléique. Des réactions violentes peuvent se produire au contact des produits suivants: les nitroparaffines (i.e. nitroéthane, nitrométhane, nitropropane, etc...), le phosphore, les phénols polychlorés + le nitrate de potassium. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| <b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.   |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|   |   |
|---|---|
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|---|

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Sensible à l'air et à l'humidité. Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.   |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

| Composants          | No.-CAS   | Valeur | Paramètres de contrôle     | Base  |
|---------------------|---|--------|----------------------------|---|
| Calcium dihydroxide | 1305-62-0   | TWA    | 5.000000 mg/m <sup>3</sup> | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                     |   | TWA    | 5.000000 mg/m <sup>3</sup> | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| Remarques           | La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire |        |                            |   |
|                     |   | TWAEV  | 5.000000 mg/m <sup>3</sup> | Canada. Ontario OELs  |
|                     |   | VEMP   | 5.000000 mg/m <sup>3</sup> | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
|                     |   | VEMP   | 5 mg/m <sup>3</sup>        | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Origine des données   | Sigma-Aldrich.   |
| Ventilation           | Hotte.   |
| Respiratoire          | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.   |
| Gants                 | Manipuler avec des gants.  |
| Yeux                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.   |
| Chaussures            | Chaussures de sécurité.  |
| Vêtements             | Sarrau.  |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |   |
|---|---|
| État physique   | Solide.   |
| Apparence   | Poudre cristalline de couleur blanche à blanc cassé.-                                       |
| Odeur   | inodore.  |
| Seuil olfactif  | Données non disponibles   |
| pH  | Solution aqueuse saturée (25°C) = pH 12.5.  |
| Point de fusion / congélation                                 | 580°C (dec)   |
| Point initial d'ébullition                                    | 2850°C  |
| Plage d'ébullition  | Données non disponibles   |
| Point d'éclair  | Données non disponibles   |
| Taux d'évaporation  | Données non disponibles   |
| Inflammabilité  | Non   |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles   |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles   |
| Tension de vapeur   | Données non disponibles   |
| Densité de vapeur   | Données non disponibles   |
| Densité   | 2.24g/cm <sup>3</sup>   |
| Solubilité  | Peu soluble dans l'eau (< 2g/L @20°C). Soluble dans la glycérine. Insoluble dans l'alcool.. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau                         | Données non disponibles   |
| Température d'auto-inflammation                               | Données non disponibles   |
| Température de décomposition                                  | Données non disponibles   |
| Viscosité   | Données non disponibles   |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>   | Non-réactif sous conditions normales.  |
| <b>Stabilité chimique</b>   | Stable dans les conditions de stockage recommandées.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>  | Stable sous conditions normales.   |
| <b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b> | Sensible à l'humidité et à l'air. Éviter la chaleur excessive. Éviter la formation de poussière. Ce produit absorbe rapidement le dioxyde de carbone de l'air pour former du carbonate de calcium. |
| <b>Substances incompatibles</b>   | Les acides forts, l'anhydride maléique, le dioxyde de carbone, les nitroparaffines (i.e. nitroéthane, nitrométhane, nitropropane), le phosphore et l'humidité.                                     |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxyde de calcium.  |

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### HYDROXYDE DE CALCIUM

|  |  |
|--|--|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                          | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>            | Par voie d'exposition ci-dessous.  |
| - Yeux   | Irritation sévère et peut entraîner une opacification de la cornée.  |
| - Peau   | Irritation sévère et dermatite.  |
| - Respiration  | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.   |
| - Ingestion  | Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, salivation, convulsions, nausées et vomissements.                               |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>          | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, salivation, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. |
| <b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | DL50 Oral - Rat - 2000 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2500 mg/kg,   |
| <b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | CL50 Inhalation - Rat - 4h - 6.04 mg/L.  |

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Toxicité pour les poissons: CL50 - Clarias gariepinus - 33.884 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 49.1 mg/l - 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Toxicité pour les algues: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 184.6 mg/l - 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| <b>Persistence et dégradation</b>   | Donnée non disponible.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Ne montre pas de bioaccumulation.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Donnée non disponible.   |
| <b>Autre effets nocifs</b>          | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.   |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Mesures pour l'élimination</b> | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>Emballage contaminé</b>        | Éliminer comme produit non utilisé.   |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Numéro UN                  | N/R |
| Appellation réglementaire  |     |
| Classification du TMD      |     |
| Groupe d'emballage         |     |
| Indice de quantité limitée |     |
| Indice PIU                 |     |
| Dispositions particulières |     |

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

|               |  |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2<br>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 |
|---------------|--|

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-07-22